

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 7 octobre 2021
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/10/2021 (accusé de réception du 13/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association MERVENT

—————

Dans le cadre de ses activités d'apprentissage du breton, Mervent intervient pour dispenser des cours aux agents de la collectivité.

Au cours du premier confinement, Mervent a proposé des cours en distanciel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une aide exceptionnelle de 1 850 € à l'association Mervent au titre de l'exercice 2020, couvrant la période allant du 7 avril au 3 juillet 2020, du fait de ses interventions en distanciel pour la formation à la langue Bretonne durant la période sanitaire.